



Procès-verbal

Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOUZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

Était excusé : Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL).

Étaient absents : Fabrice CARTONNET, Jean-Marc COLIN.

Secrétaire de séance : Jocelyne FROMENT

Objet : approbation du PV de séance du 14 octobre 2025

M. le Maire souhaite revenir sur le PV de séance du 14 octobre 2025, dans les affaires diverses, le point sur le recours Vallenet : il faut lire « les époux Vallenet ont voulu déclarer un sinistre auprès de leur assurance suite aux fortes pluies tombées dans la nuit du 27 au 28 janvier 2025. Par ce biais, ils bénéficient d'une expertise. Les experts de chacune des assurances (Vallenet et Commune) ont conclu que la commune n'est pas responsable des dégâts subis par les Epoux Vallenet. »

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Convention CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Bugey Sud et ses 41 communes excepté Parves-et-Nattages rattachée à la CPTS de Yenne pour la mise en œuvre du projet de santé territorial.

La CPTS est un regroupement de professionnels de la santé d'un territoire autour d'un projet médical et médico-social commun.

Les missions de la CPTS sont d'améliorer la prise en charge de la population du territoire, d'apporter un soutien aux professionnels, dans leur exercice, de faciliter et fluidifier les parcours de soins entre le territoire et l'hôpital et de communiquer auprès des acteurs de santé du territoire.

Une aide financière des 40 communes membres à hauteur de 1 €/habitant en 2026, constituant un plafond pour les années suivantes. Ensuite la contribution sera redéfinie en fonction des objectifs atteints l'année précédente en termes d'installation des professionnels de santé.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Modification du règlement de la salle des fêtes

Stéphanie Savey, Adjointe aux affaires scolaires, explique à l'assemblée, qu'elle a reçu une demande du Sou des écoles pour obtenir la gratuité de la location de la salle des fêtes lorsqu'il loue la salle des fêtes pour une manifestation à l'initiative de l'école communale, avec spectacle présenté par les élèves.

Pour accorder cette gratuité, il est nécessaire de modifier le règlement de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide de modifier le règlement de la salle des fêtes et dit que toute manifestation à l'initiative de l'école communale, avec spectacle présenté par les élèves, obtient la gratuité de la salle des fêtes,

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Bail de la capitainerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération avait déjà été prise le 14 octobre 2025 afin de fixer les règles de location de la capitainerie en vue de la signature du bail. Or, les gérants n'ont pas accepté les conditions et demandent à nouveau des modifications.

Monsieur le Maire propose de conclure un bail dérogatoire de 1 an à tacite reconduction avec un maximum de 3 ans du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Chaque partie disposera d'un préavis de 3 mois pour mettre fin au bail. Le loyer sera de 8 000 € par an sauf pour l'année 2025 qui n'est pas entière et il propose un loyer de 6 000 €. Le paiement du loyer s'effectuera par moitié au 30 juin et au 30 novembre de chaque année.

Pour la location de la licence 4, la commune prendrait 1/3 à sa charge, soit 1 000 € et les gérants prendraient 2/3 à leur charge soit 2 000 € pour toute la durée du bail.

L'eau sera facturée sur la base d'un forfait de 800 € par an et l'électricité au vue de la consommation réelle.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : DM Amortissements

Les seuls amortissements obligatoires pour la commune sont les comptes 204 (travaux sur l'éclairage public) et les travaux pour l'assainissement collectif, y compris les subventions reçues.

Nous n'avons pas de crédits inscrits au budget pour pouvoir passer les écritures d'amortissements. Il faut donc procéder à une décision modificative pour virer les crédits sur les comptes nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Fond de concours CCBS pour les aménagements extérieurs de la Capitainerie

Monsieur le Maire a obtenu un fond de concours de la CCBS pour l'aménagement des abords de la Capitainerie d'un montant de 30 000 €. Il faut acter cette subvention par une délibération et la signature d'une convention.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Arrêté du Maire pour la Défense Incendie

Une étude réalisée en 2025 par le cabinet Profil Etudes a révélé que la Défense Incendie de la commune n'est pas conforme.

La commune souhaite engager une mise en conformité. Pour ce faire, Monsieur le Maire, ainsi que 3 élus ont reçu Madame Marion DROGREY du cabinet Profil Etudes afin d'avoir un point plus précis sur la mise en conformité du réseau de la défense incendie.

La commune a également pris attaché avec le service des eaux de la CCBS, Madame Fanny DUNOYER, afin de connaître les possibilités de renforcement de réseaux pour les canalisations les plus anciennes et également la possibilité de se raccorder directement sur la canalisation principale notamment à la Tuilière.

Pour certains points, des travaux sont possibles relativement rapidement, pour les autres il faudra l'aide et l'avis du SDIS avec des coûts qui seront bien plus élevés.

Monsieur le Maire doit prendre un arrêté pour couvrir la responsabilité du maire et protéger la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Aide sociale

La commune a reçu une demande du Département pour une habitante de la commune. Cette personne est retraitée et se retrouve dans une situation financière très dégradée. Sur le plan médical, sa situation s'est dégradée depuis un an. Un suivi est mis en place. Au vu de ses difficultés, une mesure de protection juridique semble être aujourd'hui la mesure la plus adaptée. Elle est favorable à une mesure type curatelle renforcée. Mais elle n'est pas en mesure d'assumer le paiement de la consultation qui s'élève à 192 €. Le Département sollicite une aide financière de la commune pour prendre en charge cette expertise médicale.

Approuvé à l'unanimité

Objet : Subvention à la Coopérative Scolaire

Thierry Vincent, président de la coopérative scolaire, demande une subvention d'un montant de 200 € pour assumer les frais de fonctionnement du site internet de l'école.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Location d'une parcelle agricole

M. le Maire propose à l'assemblée de louer une parcelle agricole à l'entreprise SAS Soumaille TP pour le stockage de gravats inertes, d'enrochements, de terre végétale et autres agrégats.

Il propose un loyer annuel de 1 200 € pour 3 ans renouvelables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le centre de gestion de l'Ain

La commune adhère déjà à la plateforme de dématérialisation mais son adhésion arrive à échéance en 2026. Cette plateforme permet l'envoi au contrôle de légalité des délibérations, arrêtés, contrats... Elle permet également l'envoi des bordereaux comptables et des documents budgétaires.

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- PLU : la commune a enfin obtenu les avis favorables des Personnes Publiques Associées. Une demande de nomination d'un commissaire enquêteur a été envoyée au Tribunal Administratif de Lyon. La commune attend le retour.
- Recours Antenne Free : les plaignants ont déposé un nouveau recours.
- Vœux 2026 : les vœux du maire se dérouleront le vendredi 9 janvier 2026 à 19 heures.
- Le repas des ainés : il aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 à midi.
- Flyers sur les changements pour les élections municipales de 2026 : les flyers seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

- Débat d'orientation budgétaire 2026 de la CCBS : Monsieur le Maire a assisté au dernier débat d'orientation budgétaire de la Communauté de communes Bugey Sud. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude sur les différents dispositifs budgétaires que l'Etat souhaite mettre en place, à savoir le DILICO, la baisse du PSR, le décalage de la dynamique de la TVA en N+1. Les conséquences financières peuvent être importantes pour les communes et aussi et surtout pour la Communauté de communes Bugey Sud.
- Conférence des Maires : M. le Maire propose de prendre connaissance du rapport sur les principales conclusions du dernier diagnostic social en partant de la « Petite enfance » jusqu'aux « Séniors ». Ce rapport sera transmis par mail à chaque élu.
- Entretien de l'Eglise : la personne en charge de l'entretien de l'église et de faire sonner les cloches pour les sépultures ou les mariages n'est plus en mesure de le faire. Il faudra réfléchir à une nouvelle organisation.

La séance est levée vers 20 heures 30



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**La secrétaire de séance,
Jocelyne FROMENT**